



Divorce mixte sans carte de séjour d'un an

Par Visiteur

Bonjour, je suis de nationalité marocaine, je me suis marié au maroc avec une française depuis 2 ans et demi, le problème c'est qu'elle est plus vieille que moi de 46 ans, je suis toujours avec un r cepiss  de trois mois, elle veut divorcer, ma question est:
que va-t-il m'arriver?
merci de votre r ponse.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous vivez en France depuis 2 ans et demi avec un r cepiss ?
Avez-vous un emploi en France?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
oui je suis toujours avec un r cepiss  valable trois mois, je suis actuellement en contrat saisonnier mais   la recherche d'un CDI.
Merci.

Par Visiteur

Monsieur,

Si vous divorcez votre carte de s jour ne vous sera pas d livr e et vous ferez l'objet d'une OQT (obligation de quitter le territoire fran ais)   la fin de votre contrat saisonnier. Ce que vous pouvez faire est de trouver un emploi en CDI r pondant   vos qualifications et faire avec votre employeur les d marches n cessaires pour obtenir une carte de s jour mention salari .

Cordialement

Par Visiteur

D'accord. Merci pour votre aide.

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Merci   vous de nous avoir accord  votre confiance.
En esp rant que tout se passe pour le mieux.

Tr s cordialement